PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Textes visés
- Code rural articles L251-3 à L251.20,
- Code rural articles R251-1 à R251.41,
- Arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets,
- Arrêté ministériel du 31 janvier 2025 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*, agent pathogène du chancre coloré du platane,
- Arrêtés préfectoraux du 17 septembre 2019 (Antony), du 15 octobre 2020 (Créteil), du 20 octobre 2021 (Villejuif), du 10 décembre 2021 (Pantin), du 17 septembre 2026 (Soisy-sous-Montmorency).

DECLARATION D'INTERVENTION SUR ET A PROXIMITE DE PLATANES EN ZONE DELIMITEE

à compléter et à retourner **15 jours** avant le début du chantier par mail à :
sante-des-vegetaux-sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

En cas d'évènements imprévus (fuite ou panne sur un réseau, mise en danger de la vie d'autrui…), **la déclaration peut à titre exceptionnel être envoyée à postériori** (dans les 5 jours suivant le début du chantier) en précisant les motifs dans la case correspondante.

IDENTITE DU RESPONSABLE DE L'INTERVENTION : Nom de l'entreprise : Nom Prénom du responsable SIRET : Adresse : Téléphone : Mail : Numéro d'enregistrement sur le registre officiel phytosanitaire (pour les entreprises du végétal) :	
IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE : Nom de la structure : Nom Prénom du responsable : Adresse : Téléphone : Mail :	
TYPE DE TRAVAUX (Élagage, abattage, dessouchage, rognage, carottage, enlèvement de terre, tranchées, tous travaux blessant les arbres…)	
COMMUNE	
LOCALISATION DU CHANTIER La plus précise possible (commune, route, adresse …)	
DATE DE DEBUT DU CHANTIER	
DUREE ESTIMEE DU CHANTIER	

NOMBRE DE PLATANES CONCERNES	
IMMATRICULATION(S) DU OU DES CAMION(S) DE TRANSPORT	
ADRESSE DU LIEU D'EVACUATION DU BOIS OU DE LA TERRE	
DEVENIR DU BOIS EXPORTE	
OBSERVATIONS DE L'ENTREPRISE	
CHANTIERS PRECEDENTS L'entreprise est-elle déjà intervenue sur des chantiers en zone infectée par du chancre coloré ? Si oui préciser le lieu et la date	
EN CAS D'EVENEMENTS IMPREVUS, motifs de déclaration a posteriori	
ENGAGEMENT/MESURES PROPHYLACTIQUES :	M._____, responsable des travaux sur ou à proximité de platanes sur le ou les sites indiqués ci-dessus, atteste sur l'honneur **respecter les exigences prévues par l'arrêté ministériel du 31/01/2025** modifié, notamment : - de procéder au nettoyage et à la désinfection des outils et engins au commencement et à la fin des travaux avec un c un désinfectant fongicide autorisé, - de signaler au SRAL tout arbre mort, dépérissant ou présentant des symptômes suspects vis-à-vis du chancre coloré.
DATE : NOM DU DECLARANT :	SIGNATURE